

Services publics

75

Comité
des syndicats
Ville de Paris

la
cgt

NON AUX 1607 H.

**OUI À LA DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL
NON À LA RÉGRESSION SOCIALE
PAS UNE MINUTE DE PLUS !**

Les 1607 heures incluses dans la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique (TFP) » ont depuis février dernier été un sujet brûlant qui a mobilisé, par la grève, de nombreux agents de la ville et leurs représentants syndicaux.

La CGT a toujours été claire face à cette loi délétère : en opposition totale ! Opposition à la hausse du temps de travail, opposition à la destruction de nos conquises sociales durement arrachées par la lutte. Durant des mois, et face aux mensonges de la maire de Paris, la CGT a alerté, et porté auprès de l'Elu, de la DRH et de l'intersyndicale, ses revendications qui portaient sur la hausse du niveau de chacune des sujétions liées à la pénibilité, sur des congés supplémentaires liés à l'ancienneté permettant de réduire le temps de travail.

C'est en s'appuyant sur les analyses de l'ANACCT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de travail) que la CGT a porté ces revendications de réduction du temps de travail pour toutes et tous, en déclinant la pénibilité par les critères cités ci-dessous :

« Travail sur écran, Contraintes organisationnelles, Charge mentale, Agressions (verbales ou physiques), Exigences émotionnelles, Risque chimique/ biologique, Manutentions manuelles de charges, Ambiances climatiques, Travail en horaires atypiques, Contraintes organisationnelles. »

La CGT a été la seule à porter ces revendications ! La ville de Paris a refusé de s'en saisir afin de rehausser le niveau des sujétions qui permettrait aux agents de voir leur temps de travail diminuer.

Pour rappel, si le Tribunal Administratif a suspendu la sujétion dite « ville capitale », il n'a nullement retoqué les niveaux de sujétions qui ont été modifiés par la ville de Paris ! À qui voulait l'entendre, l'exécutif parisien par la voix de son adjoint aux ressources humaines n'a cessé de clamer son opposition à la loi TFP, l'exécutif pouvait refuser son application et proposer aux agents une alternative à l'augmentation du temps de travail ! Madame Hidalgo prône la réduction du temps de travail à 32 heures ... Banco madame la maire ! Vous avez toute latitude d'aller dans le sens du progrès social et de la réduction du temps de travail en se saisissant de ce levier pour rehausser tous les niveaux de sujétions !

Lors du Comité technique Central du 16/11, la CGT a refusé de participer à « une parodie de dialogue social » et a quitté la séance après s'être prononcée contre la mise en place de l'augmentation du temps de travail, « parodie » puisque aucun des amendements favorables aux agents n'ont été retenus par la ville !

Le règlement et les cycles de travail comportant une nette augmentation du temps de travail seront donc soumis pour avis au Conseil de Paris du 14 décembre. Ce même conseil statuera également sur le budget emploi pour 2022. Si la ville annonce avec beaucoup d'arrogance la création de 313,5 postes, elle omet en parallèle de spécifier le nombre de postes vacants. Nombre exorbitant : plus de 2 000 postes vacants sur l'ensemble des directions !

Le choix politique fait par la ville sur le temps de travail est bien celui d'une économie drastique au détriment de la vie professionnelle et privée des agents !

Cerise sur la gâteau : la ville de Paris propose aux Organisations Syndicales de nouvelles réunions de travail en attendant la délibération du tribunal (fin mars) sur la sujétion « ville capitale ». Encore une « parodie » du dialogue dit social !

La CGT, première organisation syndicale, réaffirme avec force toute sa cohérence, toute direction confondue, quel que soit le CT ou CHSCT, quelle que soit l'audience : c'est « Pas une minute de plus ! ». La CGT ne reverra pas ses revendications à la baisse, elle n'accompagnera pas l'administration; la CGT a donc décidé de quitter l'intersyndicale.

Dès 2022, vos plannings de travail vont être modifiés, vos congés diminués, vos organisations familiales chamboulées ... Il y a possibilité d'imposer un progrès social ! Ne nous laissons pas faire ! Ne vous laissez pas faire !

La CGT invite l'ensemble des agents à venir débattre en Assemblée Générale pour construire en 2022 la riposte contre cette régression sociale ! Pas une minute de plus doit rester pour 2022 la revendication portée par les personnels grévistes ! La CGT porteuse de la réduction du temps de travail à 32 heures, pour travailler mieux et tous, se refuse de négocier la régression sociale !

**Assemblée Générale des personnels
le lundi 7 février 2022 de 9h à 12h
Salle Ambroise Croizat à la Bourse du travail
3 rue du château d'eau Paris 10e (Métro république)**



[cgtilledeparis.fr](https://www.cgtilledeparis.fr)